

Formulaire d'inscription

VIDE TA CHAMBRE Dimanche 19 Avril 2026
Salle Gérard Philippe et école Jules Ferry
Le PALAIS SUR VIENNE 87410



Nom : Prénom :

Né le : A :

Adresse :

CP-Ville :

Téléphone : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivré le : Par la préfecture de :

- Je souhaite réserver :
En intérieur - 6 € la table (120*80)

- possibilité portant 2 € (non fourni)

Par la présente, je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas avoir participé à ce jour à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

	<u>Liste des documents à fournir :</u>
Formulaire d'inscription à renvoyer par mail au lbpp87410@gmail.com	Formulaire d'inscription dûment complété et signé
	Photocopie de la carte d'identité
Pour tous renseignements : 07.69.65.46.85 06.68.66.90.59	Règlement par virement, par chèque (à l'ordre LBPP) ou par espèce (enveloppe à déposer dans la boîte aux lettres LBPP 29 Av. Aristide Briand au Palais Sur Vienne)
	Règlement intérieur signé

Réservation à effectuer au plus tard le **3 Avril 2026**

Fait à : Le :

Signature :



Article 1 : L'association Les Briand Petits Palaisien organise un « Vide ta chambre » le dimanche 19 avril 2026 de 8h30 à 17h30 à la salle Gérard Philippe. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le « Vide ta chambre » est réservé aux exposants particuliers, non professionnels, pour la vente d'objets personnels et d'occasion suivants : vêtements, jouets, jeux de société, consoles, jeux vidéo, DVD et CD enfants, livres enfants et jeunesse, matériel de puériculture, décos et meubles d'enfants.

Article 3 : Les exposants sont des personnes majeures ou des enfants ou jeunes accompagnés par un responsable légal (majeur) muni d'une pièce d'identité. Les exposants doivent pouvoir présenter une pièce d'identité à tout moment de la manifestation.

Article 4 : Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée. Toute réservation incomplète ou non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.

Article 5 : Le droit de place ne sera pas remboursé si l'évènement venait à être annulé pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs. L'exposant s'engage à respecter les limites de son emplacement et à le laisser propre.

Article 6 : L'installation des exposants débute à 7h30 jusqu'à 8h30. Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. La vente débute à 8h30 et se termine à 17h30 au plus tard, heure à laquelle les exposants doivent libérer l'espace mis à leur disposition.

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit de retirer un objet à la vente qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit d'un « vide ta chambre » à tout moment de la manifestation.

Article 8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manipulation, leur installation, ou une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation. Les enfants sont sous l'entièr responsabilité de leurs parents.

Article 9: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige entre vendeurs et acheteurs.

Article 10 : Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.

Article 11 : Conformément à la réglementation en vigueur les ventes des produits alimentaires, d'animaux vivants, d'armes en état de fonctionner, de copies de CD ou DVD et de produits inflammables sont interdites.

Je reconnaiss avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :